

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 031-04-2024

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 avril 2024 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 032-04-2024

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2024

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RT 033-04-2024

2.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et municipalités membres de la Régie, suivant:

- Rencontre du 9 avril 2024

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 034-04-2024

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2024

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 15-04-2024 au montant de **4 659,21 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● EXPLOITATION

Résolution RT 035-04-2024

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-097-11-2022, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois de mars 2024.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 036-04-2024

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE MARS 2024

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de mars 2024.

Débits du mois de mars 2024

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	452 620	131 392	97 901	7 735	689 648
Répartition	65,63%	19,05%	14,20%	1,12%	100,00%
Moy/jr	14 601	4 238	3 158	250	22 247

Résolution RT 037-04-2024

4.3 **MANDAT À LA VILLE DE REPENTIGNY POUR ET AU NOM DU REGROUPEMENT D'ACHAT DE LA RIVE-NORD - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2025 AU 31 JANVIER 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes fait partie du regroupement de la Rive-Nord pour l'acquisition de ses produits chimiques depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de ce regroupement réalisent à tour de rôle l'appel d'offres regroupé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Repentigny doit réaliser l'appel d'offres pour l'acquisition des produits chimiques pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau, selon les quantités nécessaires pour ses activités pour la période couverte;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes confirme sa participation au regroupement d'achats de la Rive-Nord couvrant la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 et visant l'achat des produits chimiques nécessaires aux activités de son organisation.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes confie à la Ville de Repentigny le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes accepte que le règlement sur la gestion contractuelle à appliquer tout au cours du processus d'appel d'offres soit celui de la Ville de Repentigny.

QUE pour permettre à la Ville de Repentigny de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes s'engage à fournir à la Ville de Terrebonne les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin pour la période prévue en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra la Ville de Repentigny et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes confie à la Ville de Repentigny le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée d'un (1) an selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés.

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Ville de Repentigny dans le délai fixé par cette dernière.

Résolution RT 038-04-2024

4.4 REMPLACEMENT DE L'AUTOMATE DE LA SOUFFLANTE NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT le non-fonctionnement de la soufflante numéro 1 découlant d'un dysfonctionnement de l'automate ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme APG Neuros en date du 27 mars 2024 ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'octroyer un mandat de remplacement de l'automate Micrologix 1100 vers Micrologix 1400 de la soufflante numéro 1 à la firme APG Neuros pour une somme de 9 856 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 039-04-2024

4.5 ACHAT DE PIÈCES VISANT À CONSTITUER L'INVENTAIRE DES PIÈCES POUR LA RÉPARATION DES DIFFUSEURS

CONSIDÉRANT QU' à chaque année, des interventions d'entretien sont requises sur les diffuseurs;

CONSIDÉRANT QUE le cumul des pièces d'inventaires en date du mois de mars 2024 nécessite l'achat de nouvelles pièces afin de se constituer un inventaire permettant les réparations et les entretiens nécessaires sur les diffuseurs;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense d'au plus 15 000 \$, plus les taxes applicables, visant à procéder à l'acquisition des pièces d'inventaires nécessaires à la réparation et l'entretien des diffuseurs.

QUE la liste des pièces est jointe aux présentes.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 030-04-2024

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h 30.

Michel Thorn
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire

